

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES GÉNÉRALES

Sessions 2023 – QUESTIONNAIRE ÉCRIT

Date :	08.06.23	Durée :	08:15 - 11:15	Numéro candidat :	
Discipline :	Français	Section(s) :	GCC / GCF / GCG / GCG_ANGDF / GMM		

Des robots derrière les caméras

Le succès de la vidéosurveillance traditionnelle repose sur une croyance fausse mais inoxydable : la caméra permettrait d'endiguer la criminalité. Or, des études scientifiques de terrain ont démontré que la vidéosurveillance n'aidait pas significativement à résoudre les enquêtes ni ne réduisait le nombre de crimes, de délits ou de troubles à l'ordre public dans les villes. Plusieurs raisons expliquent cette inefficacité : le manque de coordination entre les forces de sécurité, la mauvaise qualité des images, ainsi que le nombre pharaonique d'images comparé aux faibles moyens humains. Il n'y a pas assez d'agents pour exploiter les images. Pour améliorer cette vidéosurveillance il faudrait avoir recours aux progrès récents dans le domaine des nouvelles technologies.

En effet, de nouveaux logiciels¹ de détection automatique entendent révolutionner l'utilisation de la caméra. Leur usage rendrait les villes « plus sûres, plus durables, plus agréables ». Il pourrait décongestionner le trafic routier, réduire de 90 % la consommation de l'éclairage public ou encore prévenir les incendies en détectant les départs de feu.

Ces nouveaux outils numériques sont capables de trier les images et les informations de manière automatisée. Ils gèrent des volumes très supérieurs aux capacités humaines. On peut facilement les relier aux systèmes de vidéosurveillance déjà existants. Quand l'objet recherché passe dans le champ de vision de la caméra, le programme pourra appliquer trois actions : le détecter, le classer, le traquer... et faire ainsi en partie le travail des agents de surveillance.

Ils s'adressent à deux types de clients : les grandes entreprises, tout d'abord, composées d'aéroports, de gares, de stades, de gestionnaires de parkings... Les villes, ensuite, avec leurs centres spécialisés où les flux vidéo des caméras municipales sont manipulés par des agents. En plus de la vidéo verbalisation, ils peuvent guider sur le terrain les patrouilles de la police.

L'argumentaire commercial des éditeurs de logiciels a tout pour séduire leurs clients : nul besoin d'acquérir de nouvelles et coûteuses caméras, le programme s'adapte au réseau existant et s'intègre harmonieusement aux autres logiciels. Mais ce qui impressionne généralement le plus, c'est la simplicité d'utilisation. Une fois le logiciel installé, l'agent peut en effet choisir en quelques clics une caméra disponible dans le réseau, visualiser une rue, délimiter lui-même une zone dans le champ de vision, puis sélectionner dans un menu déroulant un ou plusieurs objets qu'il souhaite analyser.

Pourtant, c'est aussi une manière de contrôler les habitants sans le dire, et de faire passer ce contrôle pour un « service d'utilité publique ». Il ne faut pas oublier que la caméra reste un outil de surveillance. Si l'on passe en revue les fonctionnalités proposées, on se rend compte que l'usage sécuritaire et répressif domine,

¹ les programmes

comme la détection d'attroupements ou de regroupements, de présences « anormalement » longues, de colis abandonnés, d'intrusions dans un bâtiment, de mouvements de foule. S'ajoute une panoplie d'analyses orientées sur les délits routiers : feux rouges grillés, usages de voies non autorisées, contresens, zones interdites à certains véhicules, stationnements gênants.

- 35 Ces « innovations » créent un troublant mélange des genres : on prétend rendre les villes plus écologiques au moyen d'infrastructures informatiques pourtant très coûteuses en énergie, tout en commercialisant des fonctionnalités à visée sécuritaire. Cela met en évidence une problématique : la multiplication de la capacité de contrôle policier. Celle-ci engendre les conditions matérielles d'une surveillance généralisée et permanente de tous les citoyens.
- 40 Le modèle de surveillance électronique chinois, aux formes plus intrusives et au fonctionnement certes différent sert toujours d'anti-modèle² aux démocraties libérales. La détection automatique de comportements suspects ou interdits grâce aux logiciels de détection automatique nous en rapproche.

(617 mots, texte modifié et adapté)

Thomas Jusquiamé, *Le Monde diplomatique*, février 2023

Commentaire argumentatif

« Ces « innovations » créent un troublant mélange des genres : on prétend rendre les villes plus écologiques au moyen d'infrastructures informatiques pourtant très coûteuses en énergie, tout en commercialisant des fonctionnalités à visée sécuritaire. » Thomas Jusquiamé souligne le danger de l'omniprésence de la surveillance automatisée dans l'espace public et privé.

Sujet :

Selon vous, les nouvelles technologies représentent-elles un risque pour les citoyens ?

Consignes à respecter :

Les références aux textes issus du recueil 2022-2023 sont obligatoires dans le commentaire argumentatif.

- **Minimum un tiers des arguments** développés doivent se baser sur des idées provenant **d'au moins deux textes obligatoires distincts**
- **Au moins un argument** devra se baser sur une idée tirée du **texte support de l'examen**

Ces références devront impérativement être insérées dans la partie argumentative du commentaire, mais au sein de cette partie vous êtes libres de les insérer à l'endroit qui vous convient.

² Le contre-exemple, le contre-modèle